

UN SYSTÈME AGROALIMENTAIRE DÉTERMINANT, FACE À DES VULNÉRABILITÉS

Le système agricole et alimentaire est un secteur économique majeur pour la Vallée de la Seine. L'agriculture, la sylviculture et la pêche participent à hauteur de 1 035 millions d'euros du PIB de la Vallée de la Seine en 2021, auxquels s'ajoutent 6 866 millions d'euros pour la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de tabac, ainsi que 134 704 millions pour le commerce de gros, l'hébergement et la restauration¹. Le territoire de la Vallée de la Seine est façonné par des flux alimentaires importants. Cet espace accueille 15,6 millions d'habitants en 2023, soit 23 % de la population métropolitaine. Ces habitants sont autant de personnes qui consomment, se déplacent, travaillent, construisant ainsi des bassins de vie, et donc des bassins de consommation, influant sur les flux alimentaires du territoire.

Ces flux alimentaires s'insèrent dans un système organisant le territoire depuis la production agricole jusqu'à la consommation en intégrant la transformation agro-alimentaire, la distribution et la logistique. Ce système alimentaire s'appuie en premier lieu sur des productions agricoles, auxquelles s'ajoute une production issue de la pêche permise par les 600 km de côtes, et les 608 navires de pêche normands.

Les infrastructures de transformation et de distribution du territoire, dirigées notamment vers la transformation des productions locales, mais également l'import/export via les ports normands (le port de Rouen est le 1er port céréalier de l'ouest de l'Europe) s'appuie sur des acteurs structurants du commerce de gros avec les MIN et la présence du marché international de Rungis sur le territoire. De son patrimoine agricole historique à ses industries agroalimentaires, avec des infrastructures majeures, la Vallée de la Seine est un territoire au système agricole et alimentaire diversifié, intégré dans les flux mondialisés, participant à l'économie territoriale. Pourtant, ce secteur agricole et agro-alimentaire est aujourd'hui en prise à des enjeux de renouvellement des générations, de transition de son modèle agricole et agro-alimentaire, questionnant les dynamiques de reterritorialisation de son alimentation.



¹ Valeurs ajoutées régionales de 2021 par branche NAF rev2, A17 en millions d'euros, en base 2014. INSEE Produits intérieurs bruts régionaux et valeurs ajoutées régionales de 1990 à 2022. Édition 2024.

Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5020211>

8 805

Industries agro-alimentaires, soit 18,5 % des IAA françaises en 2021

2 476 780 ha

de surfaces déclarées à la PAC en 2023 représentant 9,3 % de la SAU française

2 208

Marins-pêcheurs professionnels en Normandie

39 519

Chefs d'exploitations (et co-exploitants) en 2020 sur la Vallée de Seine, soit 7,5 % des chefs d'exploitations en France (dont outre-mer)

1 035 M€

millions d'euros de l'agriculture, sylviculture et pêche pour le PIB en 2021

6 866 M€

millions d'euros de la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de tabac, pour le PIB en 2021

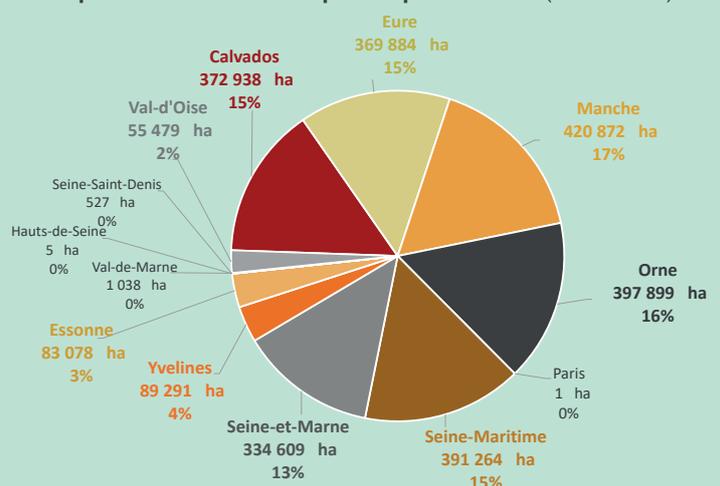
UNE RESSOURCE AGRICOLE EN RECOMPOSITION

Une ressource agricole déterminante, avec des spécialisations territoriales

Les terres agricoles sont une ressource importante pour la Vallée de la Seine, dont le système alimentaire peut s'appuyer sur les 2 516 883 ha de surface agricole utile (SAU), soit 9,3 % de la surface agricole utile nationale (RGA, 2020). La Région Normandie est historiquement agricole, 80 % de sa surface étant dédié à l'agriculture, ce qui représente 77,6 % de la SAU de la Vallée de Seine.

A contrario, l'agriculture en Île-de-France concerne seulement 47 % du territoire régional et pèse pour 22,4 % de la SAU de la Vallée de Seine.

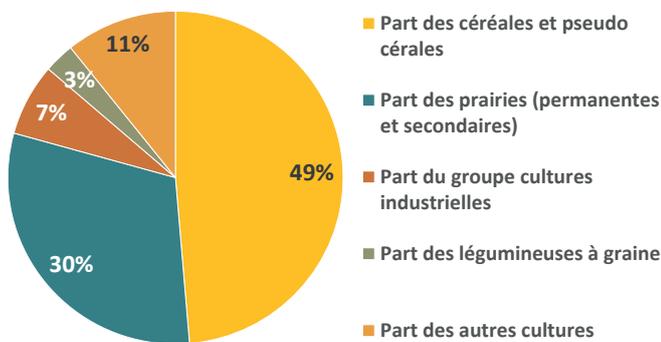
Répartition de la SAU par département (RGA 2020)



Cette ressource agricole marque l'occupation du sol de la Vallée de la Seine. En 2023, les surfaces issues des déclarations annuelles à la PAC (2 476 780 ha) témoignent d'une diversité agricole. Les grandes cultures céréalières, présentes sur tout le territoire (48,6% des surfaces agricoles), sont majeures dans la Plaine de Caen, le plateau de Saint-André et l'Île-de-France. Les prairies (permanentes et temporaires) occupent une large partie du territoire (30,6 %), et sont dominantes sur l'ouest du territoire (le Bocage Normand). Les cultures industrielles (betteraves, pommes de terre, chanvre, lin fibre et autres) représentent 7 % des surfaces.

La place des cultures céréalières dans l'occupation du sol indique une forte intégration du système agricole dans les flux interrégionaux et mondialisés. Le blé tendre est par exemple la première production exportée dans le port de Rouen, et occupe 650 556 ha du territoire de la Vallée de

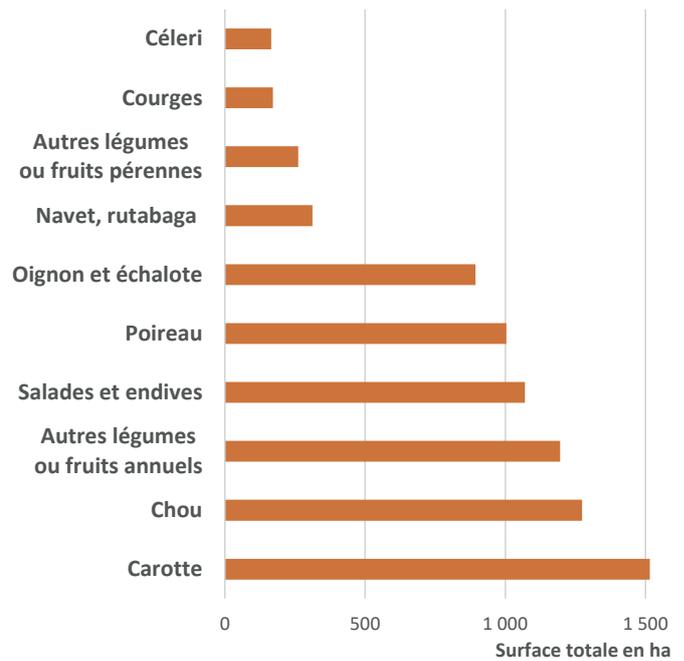
Part des cultures majoritaires dans l'occupation du sol (RPG 2023)



Seine, soit 26,3 % des surfaces des cultures céréalières. L'évolution de l'occupation du sol témoigne d'une place grandissante laissée aux cultures industrielles en place de l'élevage. C'est le cas notamment de la culture du lin industriel déclarée dans les cultures industrielles auprès de la PAC : 51 364 hectares déclarés en 2015 contre 80 348 ha en 2023, soit une augmentation de 1,2 % dans l'occupation du sol. La filière lin textile se développe progressivement en Normandie depuis 2010, témoignant d'une spécialisation du territoire à l'œuvre vers les cultures industrielles. La DRAAF Normandie fait ainsi le constat d'une augmentation de 66 % des exploitations normandes cultivant du lin entre 2010 et 2020. La Normandie devient ainsi la première région productrice de lin textile en France en 2022, avec 58 % des surfaces françaises de lin textile situées sur le territoire normand¹.

Les cultures de fruits et légumes (8 138 ha, soit 0,32 % des surfaces) ainsi que l'arboriculture (9 490 ha, soit 0,38 % des surfaces), occupent une faible place dans l'occupation du sol laissant présager une dépendance aux importations interrégionales, européennes et mondiales pour répondre aux besoins du territoire. Les légumes cultivés sont peu diversifiés, soit principalement des carottes, pommes de terre, poireaux et oignons.

Top 10 des légumes cultivés dans l'occupation du sol, hors cultures industrielles (RPG 2023)



Les signes de la qualité et de l'origine en Vallée de la Seine :

Les productions territoriales de la Vallée de la Seine font, pour certaines, l'objet de labellisations sous les signes de la qualité et de l'origine (SIQO), favorisant le rayonnement de l'agriculture et du patrimoine alimentaire. Ces valorisations telles que les Appellations d'origines protégées ou contrôlées, les produits Label Rouge, l'Indication géographique protégée (IGP) participent au rayonnement territorial et sont particulièrement prégnantes en Normandie où les productions labellisées sont diversifiées légumes, produits laitiers, produits de la mer, eaux de vie, viande ovine, porcine et volaille...

L'Île-de-France connaît une dynamique de SIQO assez faible, concentrée sur les départements de Paris, l'Essonne et les Yvelines. Ces SIQO hors bio concernent principalement la filière viticole (AOC Champagne et Coteaux champenois) et fromagère (Brie de Meaux, Brie de Melun). D'autres productions franciliennes sont également labellisées, telles que la Menthe Poivrée de Milly la Forêt ou encore l'IGP Volaille de Houdan. A l'échelle de la Vallée de la Seine, ces SIQO hors bio concernent 2 200 exploitations pour la Normandie et 253 en Île-de-France en 2020 selon le RGA.



¹ La filière lin textile. Essentiel Normandie n° 19, Avril 2024. Agreste. Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, DRAAF Normandie, Service Régional de l'Information Statistique et Économique.

Enfin, avec plus de 60 000 tonnes de captures par an, la Normandie est la deuxième région de pêche maritime de France et peut s'appuyer sur plusieurs ports de pêches majeurs (Dieppe, Fécamp, Port-en-Bessin, Saint-Vaast-la-Hougue ou Granville). Ses ressources se constituent également des productions aquacoles (première région conchylicole, et première région de production de saumons d'élevage).

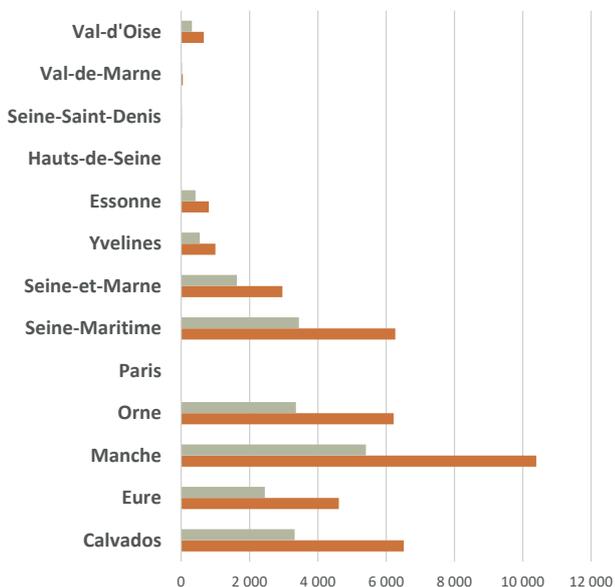
Des exploitations vulnérables

À l'échelle de la Vallée de la Seine, les tendances de l'occupation du sol s'inscrivent dans une dynamique nationale de diminution des surfaces agricoles. 60 % de la surface totale du territoire était ainsi déclarée en parcelles agricoles à la PAC en 2015 contre 58.6 % en 2023 (RPG 2015 et 2023). L'évolution de la SAU recensée par le RGA entre 2010 et 2020 indique une perte de 26 998 ha en Normandie et de 4 908 ha en Île-de-France, soit une diminution de 31 807 à l'échelle de la Vallée de la Seine. Cette perte de surfaces agricoles peut être mise en lien avec la dynamique de l'artificialisation du territoire qui se chiffre à 27 234 ha sur la période 2010/2020, selon le Portail de l'artificialisation (fichiers fonciers).

Le système agricole fait face à une problématique de renouvellement des générations et une restructuration des exploitations, indiquée par le recul de 19,1 % du nombre des exploitations agricoles entre 2010 et 2020 en France, érosion à laquelle n'échappe pas la Vallée de la Seine. Selon le Recensement général agricole (RGA), en 10 ans, le nombre de chefs d'exploitation a diminué de 9 365 dans la Vallée de Seine. Parmi les 39 519 chefs d'exploitations toujours en activité en 2020, 86 % vivent en Normandie et 47 % ont 55 ans ou plus, chiffre supérieur à la moyenne française se situant à 44 %.

Le renouvellement des générations dans les exploitations agricoles et le manque d'attractivité du secteur agricole, ainsi que l'accès au foncier, dans un contexte de diminution des surfaces agricoles constituent des vulnérabilités territoriales.

Répartition des chefs d'exploitations et coexploitants par département et par âge



■ Nombre de chefs d'exploitations et coexploitants de 55 ans ou plus

■ Nombre de chefs d'exploitations et coexploitants

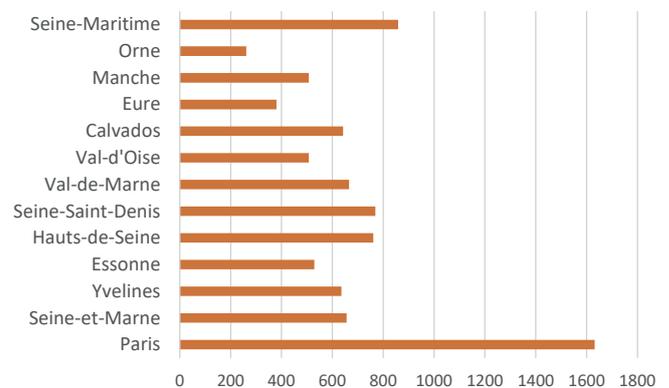
Source : RGA, 2020

DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES INSÉRÉES DANS LES FLUX MONDIALISÉS

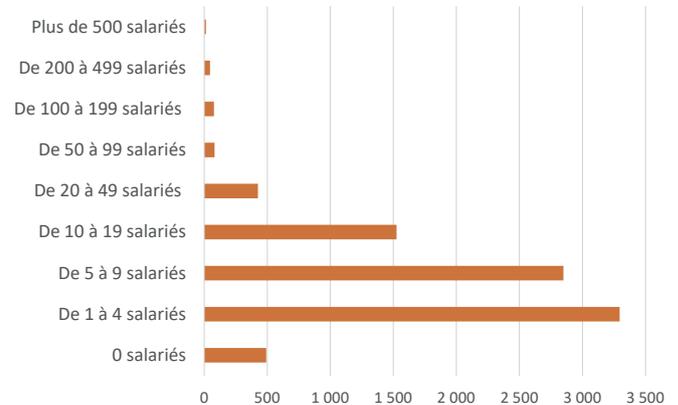
Un tissu dense d'industries agroalimentaires

Après l'Allemagne, la France est la deuxième puissance industrielle agroalimentaire de l'Union Européenne (en chiffre d'affaires et en valeur ajoutée). Premier secteur de l'emploi manufacturier en France, l'industrie agroalimentaire (IAA) est un secteur majeur pour l'économie française, participant au PIB national à hauteur de 4 % (Agreste 2020). 8 805 établissements de l'IAA sont présents dans la Vallée de la Seine, soit environ 46 % des IAA françaises, en croissance stable : + 638 établissements en 6 ans.

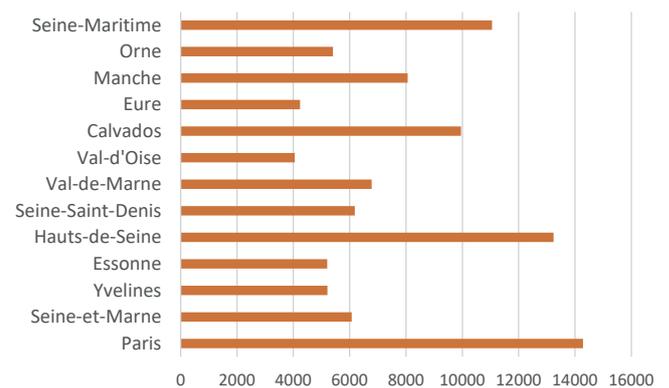
Répartition des industries agroalimentaires par département de la Vallée de Seine, 2021



Répartition des industries agro-alimentaires de la Vallée de Seine par effectifs salariés, 2021



Répartition des effectifs salariés par département de la Vallée de la Seine, 2021



Sources : Flores, 2021 et 2017 (NA38 et NA88).

Ces établissements sont majoritairement de très petites entreprises (TPE) ou de petites et moyennes entreprises (PME) : 8 162 établissements emploient entre 0 et 19 salariés et 586 établissements entre 20 et 199 salariés. Leurs effectifs salariés s'accroissent : + 9 727 effectifs salariés entre 2017 et 2021. Ces IAA se concentrent sur l'Île-de-France, qui accueille 69,9 % des établissements (6 156 établissements), et 61,2 % des effectifs salariés. Cette prédominance de l'Île-de-France peut s'expliquer par la présence des sièges sociaux de grandes entreprises en Île-de-France.

Des industries agroalimentaires qui participent au rayonnement de la Vallée de la Seine

Le tissu agro-alimentaire de la Vallée de la Seine bénéficie de la proximité des productions agricoles et aquacoles territoriales, pour parties transformées sur le territoire et par la suite exportées. Le port de Rouen et les infrastructures logistiques permettent l'export de céréales (le blé tendre), de produits laitiers (lait en poudre), de boissons (bière) ou encore de viande. Des groupes au rayonnement mondial se sont ainsi implantés sur le territoire, spécialisés notamment dans la transformation de produits laitiers et de produits de boulangerie-pâtisserie : Danone et Nestlé entre autres. D'autres groupes locaux se sont parallèlement développés jusqu'à acquérir une ampleur internationale tels que les Maîtres Laitiers du Cotentin ou la Coopérative Isigny-Sainte-Mère.

Ce tissu industriel agroalimentaire est également spécialisé dans la transformation de cacao, chocolat et produits de confiserie, du fait des importations via les ports de Rouen et du Havre. Ces produits sont transformés à proximité des infrastructures portuaires, et ensuite exportés. Cette spécialisation implique la présence de multinationales agro-alimentaires le long de l'axe Seine (Coca-cola, Ferrero France par exemple) marquant la Seine-Maritime et l'Île-de-France d'un nombre conséquent d'établissements.

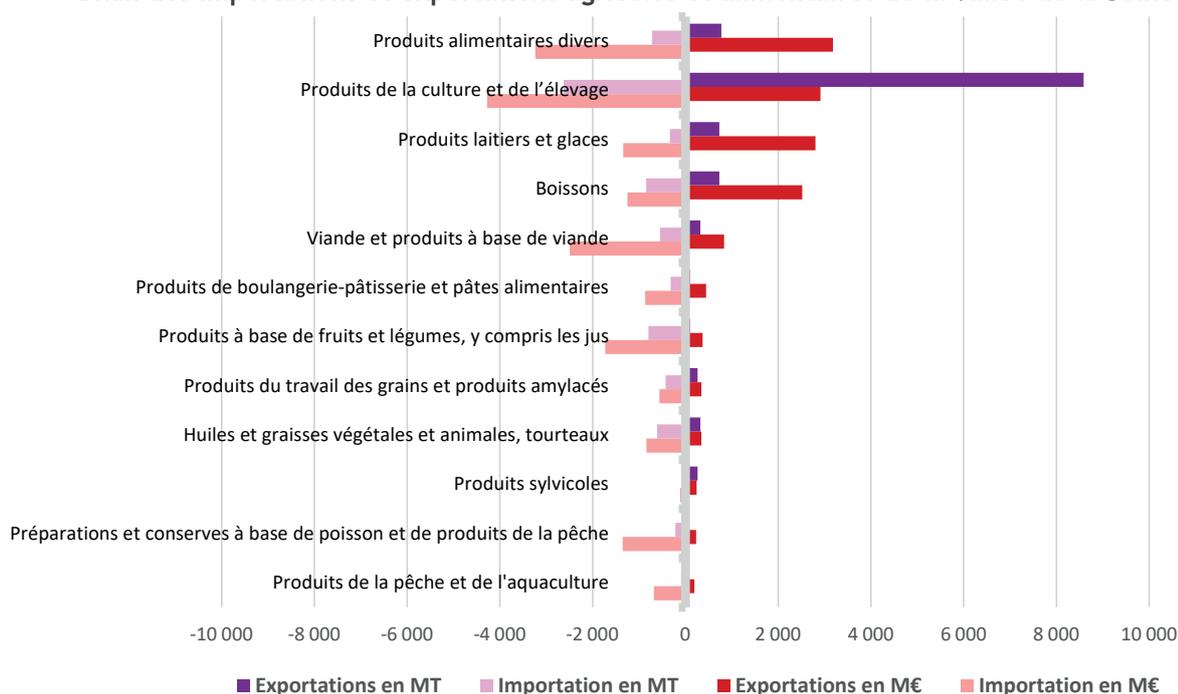
Un système portuaire structurant pour le secteur agroalimentaire

La Vallée de la Seine accueille sur son territoire des infrastructures portuaires majeures, ancrées dans des flux d'échanges internationaux avec les ports de Rouen (principal port céréalier d'Europe de l'Ouest) et du Havre. Ces deux ports fluvio-maritimes sont dirigés par l'ensemble portuaire Haropa Port, constituant un ensemble d'infrastructures sur l'axe Seine, sous trois directions territoriales (Paris, Rouen, Le Havre). Le tissu agro-industriel de la région s'ancre à proximité des sites portuaires, avec des spécialités céréalières (blé et orge) et de transformation de produits importés (thé, café, cacao). Le sucre, le malt sont également des productions majeures dans les flux liés aux ports, auxquelles s'ajoutent les engrais liquides et solides, les huiles alimentaires etc... En 2023, le chiffre d'affaires d'Haropa Port s'élève à 422 millions d'euros, avec un trafic maritime global de 81,3 millions de tonnes. Le site de Rouen, spécialisé dans les céréales, destine en moyenne 7,5 millions de tonnes d'exportations de céréales avec la présence d'infrastructures de stockage dédiées (silos céréaliers), gérés par de grands groupes mondiaux tels que Nat Up ou InVivo. (Source : Haropa Port)



Céréales au port de Rouen - Crédit photos AURBSE

Bilan des importations et exportations agricoles et alimentaires de la Vallée de la Seine



Sources : Douanes 2023, A29

Plusieurs entreprises locales et ancrées historiquement dans les productions territoriales (céréales, lait) ont bénéficié de ces infrastructures et du rayonnement de la Vallée de la Seine dans l'économie mondiale, et se sont ainsi développées jusqu'à occuper aujourd'hui un rang international, comme les groupes Lactalis (désormais dixième groupe agroalimentaire mondial et premier groupe mondial sur les produits laitiers) ou Agrial, coopérative agricole normande qui regroupe désormais 12 500 agriculteurs coopérateurs sur 20 départements et transforme ses produits sous 68 marques grand public.

NOURRIR LA POPULATION

Un système de distribution spécifique

Le système alimentaire et agricole de la Vallée de la Seine s'appuie sur des acteurs structurants de la distribution, se constituant comme intermédiaires majeurs dans l'accès à l'alimentation. Le territoire s'appuie sur le commerce de gros alimentaire favorisé par les Marchés d'intérêt national (MIN) de Rungis et de Rouen ainsi que le Marché de gros de Caen, qui concentrent un nombre considérable de grossistes alimentaires. Ces acteurs génèrent des volumes, valeurs et emplois conséquents. Le MIN de Rouen emploie sur un site de 234 ha, 1 105 salariés en 2023, répartis dans 59 entreprises et générant 300 millions d'euros de chiffre d'affaires et 150 000 tonnes de denrées par an. Il estime avoir un bassin de consommation de 2 millions de personnes, sur un périmètre interrégional (Normandie, Picardie, Ile-de-France). Les 1 226 entreprises et 13 000 employés en moyenne du MIN de Rungis font transiter 1 781 308 tonnes de produits alimentaires en 2022 pour un chiffre d'affaires de 10 299 milliards d'euros. Le secteur des fruits et légumes y est central, regroupant 376 entreprises, 4 000 employés, et près de 70 % des denrées acheminées jusqu'au site .

Quel potentiel nourricier pour la Vallée de la Seine ?

Les flux alimentaires de la Vallée de la Seine s'appuient sur la consommation alimentaire de ses 15,6 millions d'habitants. D'après les estimations de l'APUR, pour la seule ville de Paris, 3 090 tonnes de denrées sont nécessaires avec 1,45 kg de nourriture par personne et par jour pour répondre aux besoins nutritionnels des 2,1 millions de Parisiens et des 8,3 millions de repas consommés quotidiennement dans la capitale. Les volumes alimentaires de l'Île-de-France sont majoritairement acheminés par la route (95 % des marchandises alimentaires en 2015 selon l'enquête opérateurs ferroviaires de SOeS-enquête). Les infrastructures de fret ferroviaires existent mais sont contraintes par le transport des trains de voyageurs. Le transport fluvial achemine, quant à lui, 2,6 millions de tonnes de produits agro-alimentaires à Paris en 2022, via les Ports de Gennevilliers et de Bonneuil, essentiellement des céréales. En Île-de-France, les stocks de produits alimentaires assurent seulement trois jours d'autonomie d'approvisionnement à la population.

Le CPIER Vallée de la Seine a lancé en 2021 un AMI « Transition écologique et valorisation économique » permettant de financer le projet ALTERRES visant à établir un diagnostic, élaborer des scénarii de transition agricole et de relocali-

sation alimentaire pour les territoires ruraux qu'à favoriser l'installation des candidats et leur trouver du foncier. Dans ce cadre, les acteurs ont souhaité quantifier la capacité théorique du territoire (le potentiel nourricier) à répondre aux besoins alimentaires de sa population (permanente et touristique) grâce à ses surfaces agricoles. Concernant la Normandie, en 2018, 1 065 887 ha seraient nécessaires, dont 78 % de besoin en surface pour l'élevage, pour un potentiel nourricier de 171 % (modélisation du BASIC, sur la base du RPG). Le système agricole normand est suffisant en surface mais pas en diversité de production proposées. L'élevage et les productions fruits et légumes y sont notamment insuffisamment développés. L'Île-de-France nécessiterait quant à elle 4 630 478 ha de surface agricole avec 89 % de besoin en surface pour l'élevage, pour 500 803 ha de surfaces agricoles déclarées à la PAC en 2018, soit un potentiel nourricier de seulement 11 %.

Face à ce constat, les initiatives visant à rendre plus durable le système alimentaire se développent. L'association de coopération territoriale AgriParis Seine travaille depuis 2023 à réduire l'impact de la production alimentaire sur l'environnement, le long du bassin de la Seine. Parmi les axes de coopération à l'œuvre, la structuration des filières est un des objectifs ciblés pour garantir l'alimentation durable du Bassin Parisien, via l'intégration des bassins de production, lieux de transformation, outils logistiques, opportunités foncières et porteurs de projets de l'axe Seine.

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) :

Par la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) de 2014, la justice sociale, la lutte contre le gaspillage alimentaire ainsi que la restauration collective deviennent des thématiques fortes d'action publique. Les objectifs concernent des politiques variées, de la stratégie foncière à la politique sociale, en passant par l'économie et la santé. La création des PAT par la loi LAAF se veut un outil de mise en cohérence de ces politiques sectorielles autour d'une stratégie alimentaire partagée. Un PAT est une démarche concertée, initiée par un territoire (qu'il soit à l'échelle d'une commune, d'une communauté de communes, d'un département ou d'une région) visant à reterritorialiser la production et la consommation alimentaire. Il s'agit de promouvoir une alimentation de qualité, saine, durable, et accessible à tous, tout en soutenant l'économie locale. La méthodologie est souple : s'appuyant sur un diagnostic partagé du territoire, une concertation avec les acteurs et des actions opérationnelles, la gouvernance des PAT est le plus souvent collective, poursuivant l'objectif d'une « structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial ».

Les chiffres clés :

- ▶ 452 PAT recensés à l'échelle nationale.
- ▶ 32 en Normandie.
- ▶ 11 en Île-de-France.



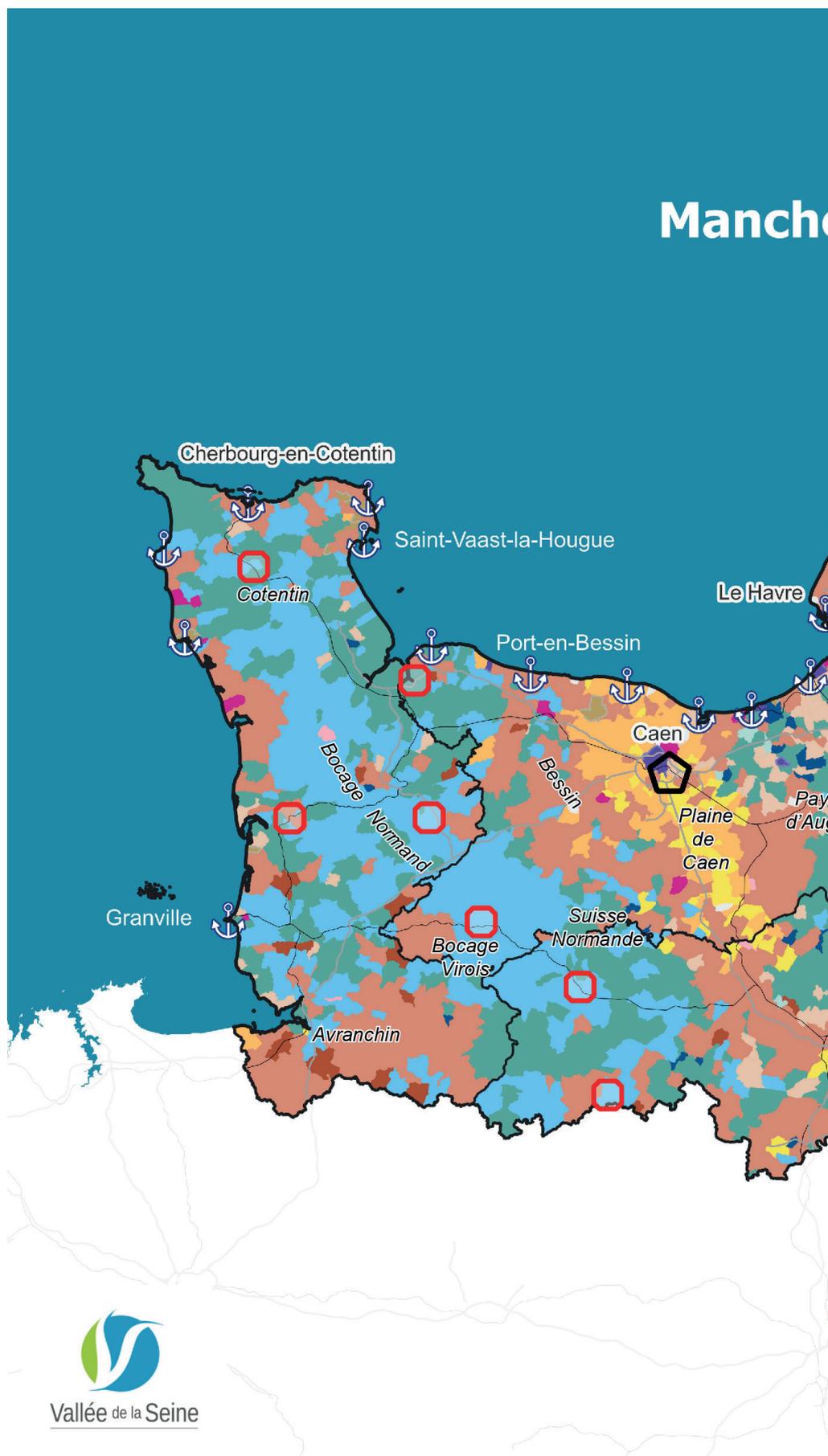
Face aux enjeux logistiques et alimentaires, une démarche territoriale à l'échelle Vallée de la Seine se justifie également.

SPÉCIALISATION TERRITORIALE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

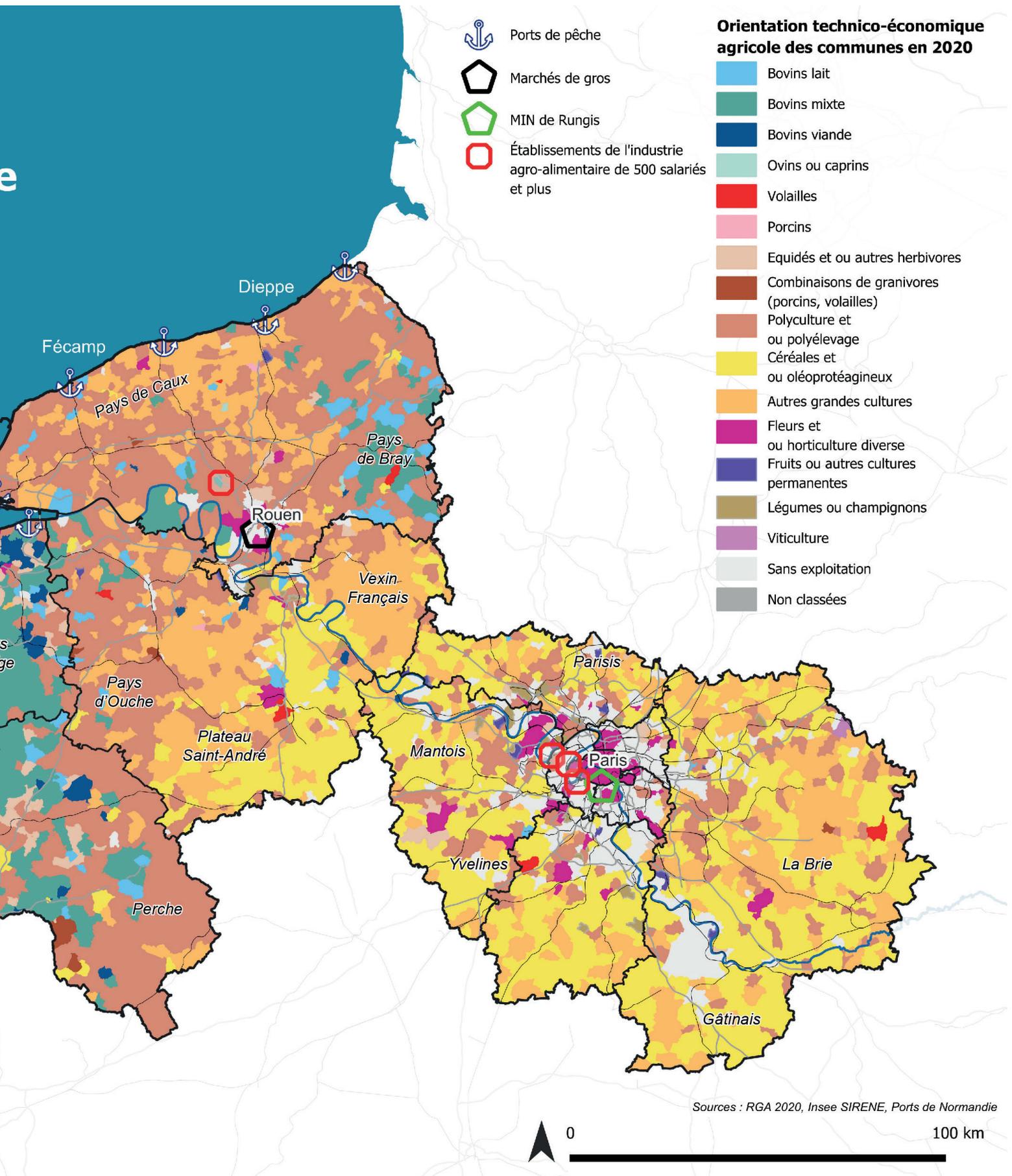
La production agricole de la Vallée de la Seine est diversifiée, orientée majoritairement vers les grandes cultures et l'élevage, avec des spécificités infra-territoriales laissant apparaître des petites régions agricoles. Cependant, les productions de fruits et légumes sont marginales, signe d'une dépendance aux importations pour satisfaire la consommation alimentaire territoriale. Cette production fait face à un phénomène d'érosion de la surface agricole et surtout des exploitations agricoles, avec des exploitants vieillissants, ce qui interroge le renouvellement des générations et l'avenir du secteur dans les 10 prochaines années. La présence de nombreux ports de pêche et les productions aquacoles sur le littoral de la Manche font de ce territoire l'un des premiers producteurs des produits de la mer en France.

Ce système est intégré vers l'export (céréales), facilité par des infrastructures de transformation et distribution bien implantées sur le territoire, permettant d'insérer les productions territoriales dans l'économie mondiale (produits laitiers, boissons, viande etc) faisant de la Vallée de la Seine un territoire attractif pour les agro-industries mondiales (Danone, Nestlé, Ferrero). Le système alimentaire de la Vallée de la Seine ne peut cependant être autonome. Il est dépendant des importations et des intermédiaires de la distribution (commerce de gros), notamment pour les produits frais.

Manche



Vallée de la Seine



QUELLE RESILIENCE FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Le système alimentaire de la Vallée de la Seine s'appuie sur un nombre important d'unités de productions agro-alimentaires, des ressources agricoles importantes et historiques, des structures de distribution de l'alimentation ancrées dans des flux internationaux et mondialisés (Rungis) et attachés à des bassins de consommation conséquents (Rouen, Paris etc.) en augmentation (+ 3 % de la population en 10 ans). Ce système alimentaire doit s'adapter aux vulnérabilités environnementales et le système productif agricole de la Région Normandie s'orienter vers une transition agricole.

Les variations à long terme de températures et conditions météorologiques, conséquences du changement climatique à l'œuvre, présagent des impacts conséquents sur le système agricole et alimentaire de la Vallée de la Seine. Des contraintes et risques importants tels que la baisse des rendements de certaines cultures ou encore les risques liés à l'eau (inondabilité, sécheresse, submersion des parcelles agricoles et des infrastructures portuaires ou agro-alimentaires) sont à anticiper.

La diversification des productions et la relocalisation de l'alimentation ainsi que l'adaptation au changement climatique des infrastructures, des pratiques et des flux est un enjeu pour la Vallée de la Seine, dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, de hausse du coût de l'énergie et de consommation des surfaces agricoles. Le système agricole de la Vallée de la Seine est pourvu de capacité de résilience mais laisse apparaître d'importantes vulnérabilités dans un contexte d'adaptation au changement climatique et aux enjeux environnementaux et sociaux qui lui sont liés.

Par ailleurs, le système agricole a un impact sur la qualité de l'eau et des sols. Cet impact est accru selon les spécialisations agricoles observées. L'indice de traitement phytosanitaire (IFT) permet d'évaluer la pression phytosanitaire sur une parcelle en y quantifiant l'accumulation des traitements. Certaines cultures céréalières et industrielles, possèdent un

IFT élevé, c'est le cas notamment de la pomme de terre (IFT moyen de 20 selon le RGA 2020). Le blé tendre, culture occupant 26,27 % des surfaces déclarées à la PAC quant à lui possède un IFT particulièrement élevé en Haute-Normandie.

Les pratiques d'agriculture biologique (interdisant les pesticides, herbicides, engrais de synthèse et OGM) favorisent, entre autres, un impact moindre du système de production sur la qualité de l'eau, des sols et de l'air. Sur la Vallée de la Seine, ces pratiques concernent 171 075 hectares avec 3 013 fermes engagées en bio en 2023 (77 % de ces fermes sont situées en Normandie). La Vallée de la Seine représente seulement 4,9 % des fermes engagées en bio en 2023 à l'échelle de la France. Ces pratiques, en fort développement depuis les années 2000, sont désormais confrontées à un ralentissement des conversions (14 % de baisse des entrées en 2023 par rapport à 2022 selon l'Agence bio). Le soutien de l'agriculture biologique par la consommation s'érode : la part des dépenses alimentaires des ménages allouée au bio se réduit (6 % en 2022 contre 5,6 % en 2023). La grande distribution est centrale dans la distribution de produits issus de l'AB puisqu'elle pèse pour 51 % des débouchés en bio. D'après l'Agence bio « la grande distribution généraliste connaît un nouveau recul en valeur de 3,8 % soit une baisse de 240 M€, comparé à 2022. Il s'agit du seul circuit à enregistrer une perte en valeur principalement en raison de la réduction du nombre de références bio proposées dans les 18 000 magasins. »

Plus généralement, l'agriculture peut, par exemple, favoriser les services de stockage de carbone dans le sol par les prairies, qui permettent un stock moyen de carbone dans les sols élevé : 75,9 tonnes de C/ha (prairie permanente et prairie temporaire de plus de 3 ans), contre 58,6 tonnes de C/ha pour les grandes cultures. Ce stock élevé de carbone est particulièrement marqué en Normandie du fait de la part importante des prairies, a contrario du Bassin parisien. Ces prairies, conséquentes dans l'occupation du sol de la Vallée de la Seine (30,6 %) et majoritaires dans la Manche permettent des réservoirs de stockage carbone.



Halles du MIN de Rungis - Crédits photo : Apur - Yann-Fanch Vauléon

Réalisé par la coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine :



Avec le soutien de :

